

Hébergement

Merci de vous adresser directement à l'Office de tourisme, qui vous enverra une liste des hôtels (possibilités de réduction pour les congressistes).

Office de Tourisme Chambéry

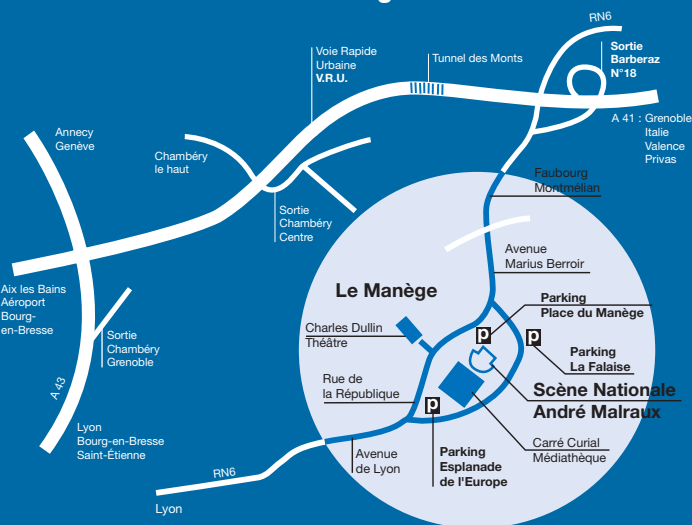
24, Boulevard de la Colonne
73000 Chambéry
Tél. : +33 (0) 4 79 33 42 47
Fax : +33 (0) 4 79 85 71 39
Courriel : info@chambery-tourisme.com
Site internet : www.chambery-tourisme.com



Centre des Congrès Le Manège

331, Rue de la République
F - 73000 Chambéry
Tél. : 04 79 33 30 30
Fax : 04 79 85 88 78

Comment se rendre au Manège :



Informations et contacts

CIPRA France

Jennifer Heuck
MNEI, 5 pl. Bir Hakeim
F - 38000 Grenoble
Tél. : +33 (0) 4 76 48 17 46
Courriel : Jennifer.Heuck@cipra.org
Site internet : www.cipra.org

CDM (CENTRE de DROIT de la MONTAGNE)

<http://www.facdroid-grenoble.org/droitmontagne/>

COLLOQUE

Sous le haut patronage du Ministre de l'Écologie,
du Développement et de l'Aménagement durables
et du Président de l'Association Nationale des Élus de la Montagne

LA CONVENTION ALPINE

un nouveau droit pour la montagne ?

> 6 et 7 mai 2008
> Chambéry, Le Manège

Avec la participation de



Avec le soutien de



CIPRA France (délégation française de la Commission internationale pour la protection des Alpes) et le CDM (Centre de droit de la montagne) souhaitent profiter de la présidence française de la Conférence alpine (2007-2008) pour faire le point sur l'impact juridique de la Convention alpine. Certains éclaircissements relatifs à la portée de ce traité international et de ses protocoles d'application sont nécessaires, afin que les acteurs locaux puissent s'y référer à bon escient. Mal connue, la Convention est trop souvent perçue comme une entrave au développement économique, alors qu'elle constitue l'instrument privilégié pour façonner un avenir raisonné et partagé dans l'arc alpin.

Ce colloque est organisé avec l'appui d'une équipe de juristes issus de différentes universités françaises.

Inscription

(Inscription gratuite, mais obligatoire)

Nom : _____

Prénom : _____

Organisme : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je participerai le :

(cocher la case correspondante)

Mardi 6 mai 2008

Mercredi 7 mai 2008

Ou inscription en ligne sur www.cipra.org

À envoyer jusqu'au vendredi 15 avril 2008 à :

CIPRA France

Jennifer Heuck

MNEI, 5 pl. Bir Hakeim

F - 38000 Grenoble

Courriel : Jennifer.Heuck@cipra.org

Mardi 6 mai 2008

9 h > Café d'accueil

[MATINÉE

Animation : Françoise Gerbaux (CNRS)

9 h 30 > Accueil des participants

Madame/Monsieur le Maire de Chambéry

9 h 45 > Ouverture du colloque

Martial Saddier (Président de l'ANEM, Député de Haute-Savoie)

10 h > Rapport introductif

Philippe Yolka (Professeur de droit public,
Centre de droit de la montagne, Grenoble II)

La Convention alpine : règles du jeu et jeu des règles

10 h 20 > Architecture, fonctionnement et dysfonctionnements
du système conventionnel

Andreas Götz (Directeur - CIPRA International)

11 h > Présentation des projets réalisés et en cours de réalisation

Marco Onida (Secrétaire permanent de la Convention Alpine)

11 h 40 > Débats

[APRÈS-MIDI

Animation : Jean-Pierre Chomienne (Commissaire
à l'aménagement, au développement et à la protection
des Alpes - DIACT)

14 h 30 > Convention alpine et droit international public

Albane Geslin (Maître de conférences en droit public, Grenoble II)

15 h 10 > Convention alpine et Union européenne

Sébastien Marciali (Maître de conférences en droit public,
Université de Savoie)

Pause

16 h 15 > Convention alpine et droit comparé :

l'exemple de l'Autriche

Céline Randier (Chercheur à l'EURAC research)

17 h > Débats

18 h > Apéritif offert par la Ville de Chambéry

Mercredi 7 mai 2008

[MATINÉE

Animation : Jean-Pierre Courtin (Mountain Wilderness
France)

La Convention alpine : quels enjeux pour la France ?

9 h 30 > Convention alpine et système institutionnel français

Sylvie Caudal (Professeur de droit public, directrice
de l'École doctorale - Université Lyon III)

10 h > Les politiques d'aménagement

Jean-François Davignon (Professeur de droit public,
Grenoble II), Jean-François Joye (Maître de conférences
en droit public, Université de Savoie)

Pause

11 h > La prévention des risques naturels

Philippe Billet (Professeur de droit public, Université de Bourgogne,
président de la Société française pour le droit de l'environnement)

11 h 40 > Débats

[APRÈS-MIDI

Animation : Jacques Manesse
(Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne)

14 h 30 > Les transports dans les Alpes

Philippe Juen (Maître de conférences en droit public,
Université de Bourgogne)

15 h > La Convention alpine et le tourisme

Grégory Mollion (Maître de conférences en droit public,
Grenoble II)

Pause

16 h > En guise de conclusion : Convention alpine et droit
de l'environnement (une mise en perspective)

Jean Untermaier (Professeur de droit public, directeur de
l'Institut de droit de l'environnement, Université Lyon III)

